

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00216

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA MISE EN PLACE DE STATIONS D'AVITAILLEMENT DE VÉHICULES LOURDS EN ÉNERGIES PROPRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE : ABANDON DU LAURÉAT ET RÉORIENTATION DU PROJET

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240021610

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE DE STATIONS D'AVITAILLEMENT DE VEHICULES LOURDS EN ENERGIES PROPRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE : ABANDON DU LAUREAT ET REORIENTATION DU PROJET

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique et énergétique et notamment de son Plan en faveur de la Qualité de l'Air, Saint-Etienne Métropole a lancé, par délibération du Bureau métropolitain du 19 novembre 2020 un « Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de stations d'avitaillement de véhicules lourds en énergies propres ».

Cet AMI visait à l'amélioration de la qualité de l'air par l'augmentation du nombre de véhicules propres en circulation, grâce à un maillage territorial permettant un égal accès aux stations d'avitaillement sur le territoire de la Métropole, dans le contexte de la mise en place des Zones à Faibles Emissions, à Saint-Etienne Métropole, comme dans les autres Métropoles et grandes agglomérations de la région. Il prévoyait une subvention d'équilibre de 277 500 € pour déployer les deux stations.

Ainsi, les secteurs du Gier et de l'Ondaine ont été très clairement priorités à travers cet AMI, afin de compléter l'accès aux énergies propres et notamment au GNV/BioGNV, déjà accessible sur Saint-Etienne grâce à la station Endesa (rue Jean Huss) et sur le nord de la Métropole avec les stations Molgas (située sur la départementale entre Andrézieux-Bouthéon et Saint-Galmier), et le relais Total des Coquelicots (à proximité de l'Envol Stadium).

La recharge électrique pour Poids-Lourds, et l'hydrogène vert font également partie des réflexions à moyen terme, les modèles économiques étant encore balbutiants.

Suite à la consultation, et par délibération du Bureau Métropolitain du 25 janvier 2023, c'est l'entreprise Endesa qui a été retenue pour la création de 2 stations. Après une longue période de recherche foncière, deux terrains situés sur les communes de Genilac, et de Saint-Etienne (secteur de Saint-Victor-sur-Loire) ont été retenus pour accueillir ces infrastructures.

- La station du Gier sera déployée sur un foncier racheté par Saint-Etienne Métropole à Enedis, en proximité immédiate de l'échangeur du Sardon, qui sera par ailleurs réaménagé d'ici 2026 par la DIR Centre-Est. Cette station permettra ainsi d'apporter une solution d'avitaillement efficace sur l'axe Saint-Etienne / Lyon, dépourvus d'installations de recharges en énergies propres. Une douzaine de bus de la ligne STAS M5 pourraient ainsi s'avitailer sur place, de même qu'une dizaine de Bennes à Ordures Ménagères ou véhicules dédiés à la collecte et au traitement des déchets par l'intermédiaire du marché de collecte des ordures ménagères du secteur Gier.

- Pour la station de l'Ondaine le foncier appartient à la Ville de Saint-Etienne, au lieudit Puit-Voisin (Saint-Victor-sur-Loire), en sortie de Roche-la-Molière sur la Route Métropolitaine 3 en direction de Firminy/Unieux. Ce foncier permet d'envisager un avitaillement de la douzaine de bus de la ligne M2, ainsi qu'une dizaine de bennes à ordures œuvrant sur l'Ondaine ou la couronne stéphanoise, ainsi que des quais de transferts (camions de transports de déchets vers le centre d'enfouissement de Bordes Matin ou le centre de tri de Firminy) et un nouveau Centre technique Communautaire.

Toutefois, par courrier en date du 22 janvier 2024, la société Endesa a fait part à Saint-Etienne Métropole de son abandon des projets (comme l'intégralité de ses projets en France) du fait de la réorientation de sa stratégie.

Face à ce désistement, la société Karr Green, qui développe un projet de station BioGNV sur Montbrison, se propose de reprendre les deux projets, avec un modèle actionnarial différent.

En effet, afin d'assurer un soutien aux stations en termes de consommations, mais aussi pour permettre aux acteurs du territoire de bénéficier des retombées financières, Karr Green propose aux acteurs du territoire intéressés d'entrer, à ses côtés, au capital de la société de projet qui serait créée pour construire et exploiter les deux stations. Ainsi, des discussions sont actuellement en cours avec la SAS Pilat Métha, constituée d'un groupement d'agriculteurs et d'un collecteur de biodéchets, dont le méthaniseur sera mis en service en juillet prochain. Les actionnaires du projet de station BioGNV de Montbrison sont également intéressés pour entrer au capital, et faciliter le projet afin de constituer un réseau de trois stations en sud-loire, exploitées par Karr Green. Enfin, le projet a été présenté aux actionnaires de la future société d'économie mixte « Energies Vertes et Métropole », qui ont également fait valoir leur intérêt pour ce projet.

La construction des 2 stations représente un investissement de 4 millions d'euros pour la SAS « Saint-Etienne Métropole Mobilité Biogaz » à créer, dont 3,2 millions seront apportés par emprunt bancaire et 800 000 euros par fonds propres de la société. Le plan d'affaire prévoit un équilibre des comptes dès la première année, un remboursement de l'emprunt en 12 ans, et un TRI projet de 4 % sur 20 ans et 7 % sur 30 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le désistement de la société ENDESA, et clôturer définitivement l'appel à manifestation d'intérêt « pour la mise en place de stations d'avitaillement de véhicules lourds en énergies propres » sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**
- **approuve la proposition de reprise du projet et le modèle actionnarial proposé par la société Karr Green ;**
- **autorise la société d'économie mixte « Energies Vertes et Métropole », dont Saint-Etienne Métropole sera l'actionnaire majoritaire, à prendre des parts, à hauteur de 320 K € maximum, au sein de la SAS « Saint-Etienne Métropole Mobilité Biogaz ».**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE